

## Entrepreneurs de travaux : une demande de reconnaissance à l'échelle européenne

**A quelques semaines des élections européennes, la FNEDT, adhérente de la CEETTAR, demande aux futurs députés de s'engager pour une meilleure prise en compte de l'activité des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux.**

*Paris, le 12 mai 2014 – « Nous voulons un engagement fort des députés européens pour le développement des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux »* déclare Gérard Napias, Président de la Confédération Européenne des Entrepreneurs de Travaux Agricoles, Ruraux et Forestiers (CEETTAR) et Président de la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires. La contribution des entreprises de travaux notamment dans le secteur de l'agriculture, complémentaire de l'emploi familial et saisonnier dans les exploitations, est essentielle pour faire face aux pics d'activités et aux contraintes sans endettement en investissements matériels des clients-agriculteurs.

*« Durant le prochain mandat, l'Union Européenne doit établir de meilleures conditions générales permettant à nos entreprises de contribuer à la croissance durable, à la création d'emploi et à la compétitivité de l'agriculture et de la filière forêt-bois européennes »* estime Gérard Napias. En affichant un soutien communautaire affirmé à tous les acteurs de la production agricole y compris au secteur des entrepreneurs de travaux, les parlementaires agiront pour l'amélioration de la compétitivité du secteur agricole européen et des activités dans les zones rurales.

Sur le plan économique, afin de favoriser le développement et la création d'entreprises de travaux, une simplification de l'accès au crédit et à l'innovation pour les TPE et les PME ainsi qu'une réduction des contraintes administratives relatives à l'application de la réglementation communautaire est nécessaire. Pour le secteur forestier, la mise en œuvre d'une politique sylvicole et forestière cohérente et intégrée est attendue.

En termes d'emploi et de formation, le futur parlement devra s'engager pour lancer la convergence des conditions fiscales, sociales et réglementaires dans les travaux agricoles et forestiers et soutenir les initiatives nationales de formations qualifiantes des jeunes aux métiers de l'agroéquipement et de la prestation de service dans le secteur agricole et forestier. Enfin, sur le plan environnemental, la CEETTAR et la FNEDT demandent une rémunération de toutes les prestations qui permettent la protection de l'environnement.

Les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux sont indispensables pour une mise en œuvre efficace des politiques de l'Union européenne relatives à l'agriculture, à la forêt, au développement rural et à l'environnement. *« Les députés doivent comprendre que les entreprises de travaux sont une des clés du maintien d'un secteur agricole et forestier durable et compétitif en Europe et agir en conséquence »* rappelle Gérard Napias.

**A noter : le 82<sup>ème</sup> Congrès National des EDT, organisé par l'Union régionale des entrepreneurs de travaux Nord Pas de Calais Picardie, se tiendra les 15, 16 et 17 mai 2014 à Dunkerque**

## Relations Presse Agence FARGO RDN,

---

**Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :**

**Fadéla Benabadji**

Tél : 01 44 82 66 70

Mobile : 06 11 34 22 39

[fbenabadji@agencefargordn.com](mailto:fbenabadji@agencefargordn.com)

**Léa Charron**

Tél: 01 44 82 95 49

Mobile: 06 23 47 67 47

[lcharron@agencefargordn.com](mailto:lcharron@agencefargordn.com)

### **A propos de la FNEDT**

*La Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) est l'organisation professionnelle qui rassemble les entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux. FNEDT regroupe 62 syndicats départementaux et 20 unions régionales. Acteurs clés de l'emploi dans le monde rural, les 21 000 entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers et leurs 84 000 salariés permanents et saisonniers réalisent des chantiers au service des exploitants agricoles et forestiers, des propriétaires et des entreprises, des collectivités locales. La FNEDT est adhérente de la CEETTAR (Confédération Européenne des Entreprises de Travaux Techniques Agricoles et Ruraux) et de l'ENFE (European Network Forest Entrepreneurs).*

### **A propos de la CEETTAR**

*La Confédération Européenne des Entrepreneurs de Travaux Techniques Agricoles et Ruraux (CEETTAR), créée en 1983, représente 84.000 entreprises indépendantes et 425.000 actifs, structurés au niveau national dans 13 États membres. La CEETTAR représente la profession de prestataires de services pour les grandes cultures, l'élevage, la forêt et les espaces naturels.*